

05 juil 2019 -16:07

Appartient à [Conseil des ministres du 5 juillet 2019](#)

Modification du Code de la taxe sur la valeur ajoutée

Sur proposition du ministre des Finances Alexander De Croo, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant le Code de la taxe sur la valeur ajoutée.

L'avant-projet assure la transposition de deux directives européennes*. Il contient six chapitres :

- le chapitre 1 concerne des dispositions générales
- le chapitre 2 modifie le territoire douanier de l'Union européenne
- les chapitres 3, 4 et 5 concernent respectivement le régime de stocks sous contrat de dépôt, les ventes en chaîne et les conditions de fond pour l'exemption des livraisons intracommunautaires de biens
- le chapitre 6 fixe l'entrée en vigueur du présent projet

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

* Directive (UE) 2019/475 du Conseil du 18 février 2019 modifiant les directives 2006/112/CE et 2008/118/CE en ce qui concerne l'inclusion de la municipalité italienne de Campione d'Italia et des eaux italiennes du lac de Lugano dans le territoire douanier de l'Union et dans le champ d'application territorial de la directive 2008/118/CE

* Directive (UE) 2018/1910 du Conseil du 4 décembre 2018 modifiant la directive 2006/112/CE en ce qui concerne l'harmonisation et la simplification de certaines règles dans le système de taxe sur la valeur ajoutée pour la taxation des échanges entre les Etats membres

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale, et ministre de la Coopération au développement
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 00
<https://www.decroo.belgium.be>

Tom Meulenbergs
Porte-parole
+32 473 73 33 12
tom.meulenbergs@decroo.fed.be